

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNault, Madame Sonia ESNault, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtizia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....22

Votants23

DCM n°173/2023 - 1.1.7**Maison Commune des Loisirs - installation d'une chaudière
à bois granulés - avenant numéro 1**

Rapporteur : Madame GILLOT

Par délibération numéro 081/2023 en date du 28 mars 2023, le conseil municipal a attribué à l'entreprise GOURET SAS de LE CELLIER (44) le marché public de travaux relatif à l'installation d'une chaudière à bois granulés à condensation et d'un ballon ECS thermodynamique pour un montant total de 46 805,43 euros HT, soit 56 166,52 euros TTC.

Lors de la visite préalable au lancement des travaux, le technicien de l'entreprise GOURET SAS a informé la commune que la fumisterie horizontale et verticale était complètement oxydée et qu'il y avait lieu de prévoir le remplacement des conduits pour que la nouvelle installation soit conforme et sécurisée. L'avenant présenté par l'entreprise pour la réalisation de ces travaux complémentaires s'élève à 3 624,80 euros HT, soit 4 349,76 euros TTC.

Afin de permettre à l'entreprise attributaire de commander dans les meilleurs délais les conduits à remplacer et de ne pas remettre en question le planning de réalisation de ces travaux, les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ont été consultés le 31 juillet 2023 par écrit en vue de l'émission de leur avis pour le 1^{er} août 2023. Ils ont émis un avis favorable à la validation de l'avenant présenté.

Monsieur COUTY informe les élus présents que les travaux se sont bien passés. Il ajoute que la mise en route de la chaudière est prévue le 12 octobre 2023 et la livraison du granulé le 13 octobre 2023.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 081/2023 en date du 28 mars 2023 attribuant le marché public de travaux relatif à l'installation d'une chaudière à bois granulés à condensation et d'un ballon ECS thermodynamique à l'entreprise GOURET SAS de LE CELLIER,

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » au terme de la consultation écrite qui s'est déroulée du 31 juillet 2023 au 1^{er} août 2023 inclus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 présenté par l'entreprise GOURET SAS de LE CELLIER pour un montant de 4 349,76 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont ouverts sur le compte 21351-5203 du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_173_2023-DE